ᑲᑎᒪᔨ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᑭᓐᓇᐅᔭᖅᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

OFFRE D'EMPLOI

Titre du poste : Infirmier ou infirmière clinicien(ne) enseignant(e)
Ministère : Santé

Localité : Cambridge Bay

Numéro de référence : 10-04-410-04KW

Type d'emploi : Poste à durée indéterminée

Échelle salariale : 109 029 $ à 123 694 $ par année, 37,5 heures par semaine
Indemnité de vie dans le Nord : 20 891 $ par année
Statut syndical : Syndicat des employé-e-s du Nunavut
Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste.
Date de clôtur : ouvert jusqu'à ce que le poste soit pourvu

Cette offre d'emploi est ouverte à tous les candidats et candidates.

Le gouvernement du Nunavut a été nommé l'un des meilleurs employeurs en matière de diversité du Canada et l'un des employeurs canadiens de choix pour les jeunes et les personnes nouvellement diplômées en 2023. Avec l'une des populations les plus jeunes et dont la croissance est la plus rapide au Canada, le Nunavut est un territoire dynamique, vivant et déterminé à devenir un lieu encore meilleur pour les générations futures. En tant que gouvernement, nous travaillons à renforcer notre modèle unique de gouvernance – qui intègre les valeurs sociétales inuites, favorise l'utilisation de l'inuktut, est parvenu à assurer une bonne représentativité de ses citoyens dans la fonction publique et collabore avec ses partenaires pour permettre au Nunavut de réaliser son potentiel. La personne retenue bénéficiera d'un salaire concurrentiel, d'assurances médicale et dentaire, d'un régime de retraite à prestations déterminées, d'une aide financière pour sa réinstallation et de possibilités de formation et d'avancement professionnel.

Relevant du directeur ou de la directrice territorial(e) de l'éducation en soins de santé, l'infirmier ou l'infirmière clinicien(ne) enseignant(e) est responsable de la promotion d'une pratique infirmière de qualité et culturellement sûre, d'initiatives visant à l'amélioration continue de la qualité, de résultats optimaux en matière de santé et d'expériences positives en matière de soins de santé pour les patients. La personne titulaire de ce poste joue un rôle essentiel dans la promotion de services infirmiers de qualité en aidant le personnel infirmier à acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour réussir dans leur rôle d'infirmier ou d'infirmière. L'infirmier ou l'infirmière clinicien(ne) enseignant(e) est responsable de l'évaluation des compétences, de la conception de plans d'apprentissage, du soutien des activités de perfectionnement professionnel, de la coordination et de la prestation de séances d'orientation, d'éducation et de formation pour le personnel infirmier exerçant divers rôles dans tout le Nunavut.

L'infirmier ou l'infirmière clinicien(ne) enseignant(e) favorise la prestation de services de soins de santé équitables dans l'ensemble du territoire en veillant à ce que le personnel infirmier qui assure ces services respecte des normes cliniques élevées. Dans ce rôle, en collaboration avec l'équipe de formation en soins infirmiers, vous êtes en mesure d'accroître la satisfaction des patients, d'augmenter la confiance du public dans le système de soins de santé et d'avoir une incidence sur la santé et le bien-être des Nunavummiut grâce à la mise en place et au maintien d'un personnel infirmier compétent.

Pour postuler, veuillez courrieller une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitæ à nunavutnurses@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux personnes inuites qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de la Politique de priorité d'embauche de l'*Accord du Nunavut*.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et présenter une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Si vous possédez une attestation d'études postsecondaires d'un autre pays, il vous incombe de faire évaluer celle-ci par un établissement d'enseignement canadien reconnu, à défaut de quoi votre candidature pourrait être rejetée.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 1041, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
https://www.gov.nu.ca/public-jobs

Téléphone : 867 975-8600, poste 5706
Sans frais : 1 888 663-5734
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : nunavutnurses@gov.nu.ca

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

OFFRE D'EMPLOI

Les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires à cet emploi s'acquièrent habituellement grâce à un baccalauréat en sciences infirmières ou un baccalauréat en soins infirmiers ou l'équivalent, ainsi que trois (3) années d'expérience dans le rôle d'infirmier(ère) praticien(ne), d'infirmier(ère) en santé communautaire, d'infirmier(ère) responsable, d'infirmier(ère) de salle d'urgence ou d'infirmier(ère) en soins intensifs, y compris au moins une année d'expérience en formation dans un milieu d'apprentissage des adultes, un programme d'orientation des nouveaux infirmiers et nouvelles infirmières, un stage ou des programmes de mentorat. Les candidats et candidates doivent être admissibles à s'enregistrer auprès de le Collège et l'Association des infirmières et infirmiers autorisés des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut (CANNN).
Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Ainsi, une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est requise.

Veuillez noter que l'embauche pour ce poste est conditionnelle à la vaccination contre la COVID-19. Veuillez soumettre une preuve de vaccination contre la COVID-19 avec votre candidature.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktut, l'anglais et le français. Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut. La maîtrise de plus d'une des langues officielles du Nunavut serait considérée comme un atout. La connaissance de l'Inuit Qaujimajatuqangit, de l'inuktut, des collectivités, de la culture et du territoire inuits ainsi qu'une expérience de travail en milieu interculturel nordique constituent également des atouts.

Une combinaison acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez les années d'études ou une expérience équivalente aux exigences en matière d'études et d'expérience décrites ci-dessus.

Le personnel infirmier occupant à temps plein un poste à durée indéterminée reçoit une prime de 5 000 $ à l'embauche; une prime supplémentaire de 5 000 $ à son 18e mois de service; et enfin une prime de 10 000 $ à son 30e mois de service. À celles-ci s'ajoutent un montant de 9 000 $ à titre d'indemnité annuelle pour emploi de première ligne ainsi qu'une prime mensuelle de maintien des effectifs de 375 $, soit 4 500 $ par année.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de doter de futurs postes vacants.

Pour postuler, veuillez courrieller une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitæ à nunavutnurses@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux personnes inuites qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de la Politique de priorité d'embauche de l'*Accord du Nunavut*.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et présenter une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Si vous possédez une attestation d'études postsecondaires d'un autre pays, il vous incombe de faire évaluer celle-ci par un établissement d'enseignement canadien reconnu, à défaut de quoi votre candidature pourrait être rejetée.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 1041, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
https://www.gov.nu.ca/public-jobs

Téléphone : 867 975-8600, poste 5706
Sans frais : 1 888 663-5734
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : nunavutnurses@gov.nu.ca